

17 NOV 1971

SYSTEMES DE PRODUCTION ET TYPES DE PARENTE

FACE A UN CHANGEMENT EN SITUATION ASYMETRIQUE

(Projet de Recherche)

ORSTOM Fonds Documentaire  
N° : 282 18  
Cote : B

Jean-Marc GASTELLU

Septembre 1971.



Systèmes de production et types de parenté

face à un changement en situation asymétrique

(Projet de Recherche)

J'essaierai, tout d'abord, de montrer comment ce projet de recherche se pose par rapport à la théorie économique du développement, afin de prouver qu'il ne s'agit pas d'un jeu gratuit et désintéressé de l'esprit, mais d'un essai qui trouve son insertion au double plan de la théorie et de l'application. Je développerai ensuite la démarche qui pose les jalons de cette recherche.

1°/ - Une contestation : économie du développement et phénomènes sociaux

Il ne s'agit pas de dresser ici une critique systématique de la théorie économique du développement : ce procès est déjà entamé, et par des chercheurs confirmés. Je voudrais plutôt signaler une faille qui me paraît importante : le fait, pour des économistes, de considérer les phénomènes sociaux comme des "données" au mieux quantifiables sous la forme de coefficients que l'on introduit dans des modèles mathématiques. Il y aurait ainsi irréductibilité entre une théorie économique abstraite et préalable, et des phénomènes sociaux dont la richesse même les condamnerait à ne pas être pris en compte. Cette faille est, à mon avis, expliquée par une conception inconsciente de leur science qui anime les économistes, qui peut parfois résulter d'un haut degré de maîtrise des techniques économiques. Aussi, j'aurai pour première tâche de définir (provisoirement) ma propre conception de l'économie politique : "étude des rapports noués entre agents ou groupes à l'occasion des phénomènes de production, de consommation et de distribution" (1).

Cette conception a un double avantage :

- 1 - elle est "opératoire" sur le terrain, puisqu'elle limite le champ de l'économie aux phénomènes de production, de consommation et de distribution.
- 2 - par contre, elle ne limite plus l'explication des phénomènes économiques observés aux seuls mécanismes économiques, mais, elle invite, au contraire à rechercher la détermination de ces phénomènes dans un domaine plus vaste que l'économique.

---

(1) : Sur la définition de l'économie, cf. GODELLER : "Objet et méthode de l'anthropologie économique", in "Rationalité et irrationalité en économie", F. Maspero, 1966.

C'est en partant d'une telle conception que je me permettrai de critiquer la théorie actuelle du développement et de proposer une nouvelle ligne de recherche.

a) Critique de la théorie du développement :

Dans le cas particulier des économies africaines, on peut reprocher aux théories économiques du développement de méconnaître le fonctionnement réel de ces économies par défaut d'intégration des phénomènes sociaux. Cette méconnaissance profonde affecte aussi bien le diagnostic que l'action.

1 - Critique du diagnostic :

"L'objet de la science économique n'est pas universel, mais étroitement circonscrit à une petite portion du développement de l'humanité" (1).

En effet, les explications qui ont été avancées sur les causes du sous-développement nous renseignent avant tout sur l'ambiguïté des rapports qui existent entre une théorie économique préalable, conditionnée par les circonstances historiques de son apparition, et une réalité qui lui échappe, parce que ne relevant pas de la même rationalité.

Base de départ, cette théorie économique doit être sans cesse remise en question pour être mieux adaptée aux réalités du milieu.

C'est ainsi qu'au plan de la macro-économie, les critères du sous-développement doivent être repensés par les praticiens du terrain (2). Dans un tel cadre d'analyse, les phénomènes sociaux deviennent primordiaux dans l'explication de l'absence de développement :

"L'étude des motivations, des limites et des blocages de la transformation des structures rurales traditionnelles est à la base de toute recherche sur le développement, avant toute étude quantitative en soi" (3).

---

(1) Cl. LEVY-STRAUSS : "Critères scientifiques dans les disciplines sociales et humaines", Revue Internationale des Sciences Sociales, Vol. XVI, 1964, n° 4.

(2) Un bon exemple de cette démarche est la critique faite par Ph. COUTY de la notion de "dualisme" appliquée aux économies sous-développées. cf. "La structure des économies de savane africaine", Cah. ORSTOM, ser. Sciences Humaines, 1968, Vol V 2.

(3) R. PAULIAN : "Notes sur les problèmes d'économie rurale en Afrique tropicale", in : notes préparatoires au colloque du C.T. d'Economie Démographique.

Quant à l'analyse micro-économique, elle doit, elle aussi, être repensée entièrement : la notion d'"entreprise", élaborée à partir des expériences occidentales, n'a pas de signification dans des pays où la majeure partie de la population vit principalement de l'agriculture. La notion d'"exploitation agricole" doit alors prendre le relais de celle d'"entreprise" comme point local de l'analyse micro-économique ; mais, tandis que dans celle-ci les rapports noués entre producteurs et non-producteurs sont essentiellement marchands, dans celle-là ces rapports peuvent être fondés soit sur des relations de parenté, soit sur une dépendance politique, soit sur une appartenance religieuse...

Mais, peut-être plus important que l'approfondissement de ces deux niveaux d'analyse est le problème de leurs relations. En effet, on peut se demander quel est le niveau pertinent où se déroule le jeu économique, ou, plus exactement, quelle est l'unité pertinente au niveau de laquelle doit être appréhendé le phénomène économique : l'agent économique, la communauté villageoise, le groupe ethnique, la région administrative, l'ensemble national, le réseau de relations internationales ? Il est vraisemblable que chacun de ces niveaux est le lieu d'un jeu économique privilégié, et que ce qui importe n'est pas le problème du choix d'un niveau, mais plutôt le problème de l'intégration, de l'enchaînement des différents niveaux.

Il n'est pas évident que le meilleur cadre d'intervention possible pour une politique économique soit le découpage administratif hérité de l'époque coloniale : des découpages d'ordre géographique (1), ethnique, etc..., peuvent être envisagés afin d'optimiser l'action économique des gouvernements locaux (2) - De telles recherches ne peuvent aller de pair avec une conception étroite de la science économique.

## 2 - Critique de l'action :

En ce qui concerne l'action dans les économies africaines, on peut avancer qu'il y a inadéquation et des instruments d'analyse et des instruments d'intervention.

---

(1) Découpage préconisé par Mr Le Professeur PELISSIER dans "Les effets de l'opération Arachide-Mil dans les régions de Thiès, Diourbel et Kaolack".

(2) Les réflexions précédentes doivent beaucoup au texte de Ch. COULON (CEAN, Bordeaux) :  
 "A la recherche d'un cadre théorique nouveau pour l'étude des problèmes d'intégration entre système politique et société dans les Etats de l'Afrique Noire contemporaine." (à paraître).

Au niveau le plus étroit, celui de la comptabilité privée, l'analyse paraît bien hasardeuse. J. GUILLARD traduit bien le scepticisme qu'il ressent face à l'établissement de comptes d'exploitation :

"Comment... établir un compte d'exploitation correct quand les charges de structure sont si mal connues (pas d'estimations correctes sur la valeur du sol) ou quand l'acquisition d'une épouse équivaut à la vente de sept à dix bovins (il faudrait alors inscrire une épouse en recettes, acquisition d'instrument de travail, mais également procréatrice d'un revenu futur : ses filles) ?" (1)

Que dire de l'application de la Comptabilité Nationale aux économies africaines ? Cette méthode d'analyse est déjà inadaptée à la réalité économique des pays industrialisés :

"Ce n'est un secret pour personne que la vieille "Comptabilité Nationale" ne permet qu'un déchiffrement grossier et déformant des faits économiques" (2).

Sa transposition aux économies de subsistance fait problème puisque, par définition, elle ne retient que ce qui passe par le marché : elle ne peut donc donner qu'une idée très déformée de la réalité économique dans des situations où les rapports entre individus sont souvent des rapports non-marchands (3). Pour ce type d'économies, il faudrait que la recherche abandonne les méthodes d'analyse purement quantitative, et introduise une analyse quantitative axée sur le fonctionnement des systèmes étudiés.

L'inadaptation des instruments d'analyse entraîne évidemment une inadéquation des instruments d'intervention. Au bout de dix années d'expériences de planification dans les pays d'Afrique Noire, on peut se demander si les différents plans ne se sont pas contentés d'enregistrer les résultats obtenus beaucoup plus que de les provoquer, notamment dans les pays où ces résultats ont été les plus spectaculaires. Là encore, un effort de réimagination est nécessaire. (4)

---

(1) "GOLONPOUI" p. 473.

(2) R. PUCHEU : "Réimaginer le Plan" in : "La planification : pourquoi, comment, vers quoi ?" France-Forum, n° 110-111, Juin-Juil. 71.

(3) B. de JOUVENEL : "Sur la stratégie prospective de l'économie sociale", Analyse et Prévision, t. II, n°, Octobre 66.

(4) P. DURAN souligne la nécessité de prendre en compte les phénomènes tels que la consommation ostentatoire, véritable obstacle aux projets des plans : "La consommation ostentatoire à Madagascar", l'Homme, T. VII, 2, Avril-Juin 1967.

Plus généralement, la critique suivante peut être adressée à tout ce qui a été tenté depuis dix ans :

"Par un ethno-centrisme d'autant plus excessif qu'il s'appuie sur un égalitarisme de principe, des experts appliquent leurs méthodes au groupe humain dont ils ont la charge, en le traitant comme un milieu inerte qui doit se plier à toutes les expériences" (1)

On peut même avancer que les essais de développement qui ont été tentés l'ont été en imposant un ensemble de valeurs proprement occidentales (à savoir : une conception du "bohneur" qui repose sur l'accroissement des richesses matérielles) à des sociétés dont les valeurs fondamentales sont d'un ordre différent (par exemple : multiplication de la descendance), sauf bien sûr, au sein de l'élite dirigeante, elle-même occidentalisée. Il se produit donc entre nations ce qui se produisait entre gouvernants et gouvernés au XVIIIème siècle : des relations de "despotisme éclairé". Non pas qu'il faille à tout prix sauver les valeurs fondamentales des "sociétés primitives" pour justifier un sentimentalisme de bon aloi, mais bien plutôt pour démasquer le fait que l'idéologie unilatérale du "développement" recouvre actuellement de nouvelles relations d'exploitation. (2)

L'ensemble de ces critiques a été magistralement résumé par B. de JOUVENEL (3) :

"Peut-être que la plus claire leçon d'une grande attention donnée depuis une quinzaine d'années aux problèmes des pays émergents est-elle qu'il y faut plus d'efforts d'invention d'un avenir original qu'on ne l'avait d'abord supposé..."

b) Une ligne de recherche :

Il y a un renversement actuel dans l'analyse économique des économies industrialisées, puisque l'on condamne :

---

(1) H. RAULIN : "L'étude socio-ethnologique, préalable nécessaire au développement agricole en Afrique Noire", Congrès des Africanistes, Dakar, Déc. 1967.

(2) Dans le cas précis du Sénégal, l'opération de "modernisation de l'agriculture", par la SATEC, pouvait être, à l'époque, analysée en ces termes : tout l'investissement agricole était supporté par le producteur (endettement à moyen terme) par contre, la plus-value résultant de l'opération était encaissée par l'Etat (ventes aux coopératives) et par les organismes intermédiaires (entreprises de fabrication du matériel agricole, transporteurs, huileries)

(3) B. de JOUVENEL : op. cit.

"... les modèles hautement scientifiques d'analyses et de projections économétriques, dont l'élégance, semble varier en raison inverse de leur utilité dans l'exécution" (1), aussi bien aux Etats-Unis, où l'on découvre la nécessité de nouveaux concepts et de nouveaux indices sociaux pour la mise en place de la "Grande Société", qu'en France à l'occasion des discussions du VIème plan, où la notion de "qualitatif" a fait son apparition.

Cet "effort d'invention" est à tenter aussi pour les économies africaines. Personnellement, je pense que l'une des lignes de recherche possible est l'analyse qualitative du fonctionnement des systèmes économiques africains, notamment en élucidant la question des inter-relations entre phénomènes économiques et phénomènes sociaux.

Mais, un certain nombre d'études ethnologiques existent : pourquoi ne sont-elles pas prises en considération par les économistes du développement. C'est qu'il y a une double opposition entre études ethnologiques et études économiques : opposition de méthode et opposition de niveaux d'études.

La méthode ethnologique se caractérise par la description de la réalité observée et l'induction à partir de cette réalité : la méthode économique, quant à elle, se caractérise par une formalisation rapide par rapport aux faits observés et plutôt par une démarche déductive.

Quant aux niveaux d'étude, les études ethnologiques se font de préférence au niveau micro-sociologique (lignages, communautés villageoises) et les études économiques de préférence au niveau macro-économique (région, nation, ensemble pluri-national).

Tout sépare donc ces deux disciplines. Or, si l'on veut progresser dans l'élucidation des rapports qui peuvent exister entre phénomènes économiques et phénomènes sociaux, il est nécessaire que certains économistes se consacrent à des recherches anthropologiques, et servent de lien entre les deux disciplines. En effet, de formation économique, ils sont mieux placés que de purs ethnologues ou sociologues pour savoir ce qui est nécessaire aux économistes chargés de tâches de développement (planifications, modernisation du monde rural, etc...). Loin d'une coupure entre anthropologie économique et économie du développement, c'est plutôt une institutionnalisation de leur liaison qui paraît devoir survenir.

---

(1) B.M. GROSS : "L'avenir de l'analyse systématique des modèles sociaux", Analyse et Prévision, T. I, n° 2, Février 67.

2°/ Une proposition : Systèmes de production et types de parenté.

Il s'agit ici de justifier mon projet de recherche sur le plan théorique : il ne saurait donc être question d'exposer une démarche concrète ou un programme de travail précis. Je chercherai, tout d'abord, à délimiter le problème que je me suis posé, puis j'examinerai ensuite quelques objections et verrai s'il est possible d'y répondre.

a) Délimitations :

La donnée de base de ce projet de recherche est le "changement en situation asymétrique", qui implique la mise en évidence des rapports entre une société dominante qui se présente comme une société homogène, caractérisée par un esprit de capitalisme conquérant, à la recherche de nouveaux marchés, ayant une solide assise financière et industrielle : les sociétés dominées se présentent comme des sociétés hétérogènes les unes aux autres, caractérisées par un régime de subsistance, où une grande partie de la production ne passe pas par le marché, et où le détour capitalistique est extrêmement réduit. Dans de telles conditions, tout changement économique se produit dans un sens unique, de la société dominante aux sociétés dominées, avec un impact en proportion directe de la coercition résultant de la domination exercée. Donc, la première étape de cette recherche sera de qualifier les sociétés retenues dans leurs relations avec une ou des sociétés dominantes, et de voir si la domination s'exerce de manière univoque ou si l'on peut constater des pressions de degrés divers. Il faudra d'ailleurs qualifier cette domination pour le passé (situation coloniale) et pour la situation actuelle. De telles situations, fondées sur des rapports de force, ne peuvent être que dynamiques, et c'est ce dynamisme même sur lequel je me pencherai, afin non pas d'obtenir une image figée des sociétés étudiées, mais bien plutôt de déterminer les forces en oeuvre et le sens de ce mouvement. Cette procédure a l'avantage de faire l'économie de méthodes d'investigation lourde (comptabilités nationales, régionales,...) tout en indiquant les instances déterminantes dont il faudra tenir compte.

Les systèmes économiques des sociétés dominées sont caractérisés par l'inter-relation de l'économique avec les autres domaines de la vie sociale :

"... plus une société est simple, moins il est possible d'isoler l'économique des autres éléments de la vie sociale et plus l'analyse d'un mécanisme apparemment économique sera complexe puisque toute la configuration sociale



se trouve directement présente au coeur de ce mécanisme" (1).

Dès lors, l'explication du fonctionnement de ces systèmes économiques devra passer par l'élucidation de ces relations entre ce que l'on considère comme strictement économique, à partir de la définition que l'on s'est donnée (phénomènes de production, de consommation, de distribution) et les autres domaines de la vie sociale : parenté, politique, religion.

Deux démarches sont possibles : soit vouloir appréhender d'emblée l'ensemble d'une société et de ses mécanismes, soit, au contraire, procéder coup par coup, en partant d'une hypothèse très limitée, et en élargissant progressivement le champ des investigations au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Par option personnel, je me suis rallié à cette deuxième démarche et j'ai limité ce projet de recherche à :

"Systèmes de production et types de parenté".

Si, au lieu d'aborder l'ensemble d'un système économique, je restreins mon approche au seul système de production, c'est pour les deux raisons suivantes : tout d'abord, il semblerait qu'une grande partie des études d'anthropologie consacrées aux économies africaines ait davantage analysé les phénomènes de distribution, d'échanges, que de production proprement dits. Ensuite, si les règles de la production sont connues, il est facile d'y rattacher les règles d'affectation du produit.

Les systèmes de production étudiés seront vraisemblablement tous agricoles, avec, parfois, quelques autres types de production complémentaires : pêche, chasse, cueillette.

La restriction du domaine d'étude aux seuls types de parenté, en négligeant volontairement d'autres domaines de la vie sociale comme l'appartenance religieuse ou la dépendance politique, provient du fait que les sociétés rurales africaines donnent bien souvent l'impression que la parenté y est une instance déterminante. Mon expérience personnelle en milieu Serer m'a conduit pour beaucoup à déboucher sur cette hypothèse de travail, dont la pertinence sera discutée plus loin. Il faut dire aussi que les études de parenté sont arrivées à un haut degré de maîtrise et de formalisation, très séduisants pour un économiste, puisque chaque type de parenté peut être défini à partir de quatre critères :

---

(1) M. GODELIER : "Rationalité et irrationalité en économie", F. MASPERO, 1966, p. 278, 279.

- le mode de filiation (patrilinéaire, matrilinéaire, bilinéaire, ambilinéaire)
- le mode de résidence (patrilocal, matrilocal, virilocal, uxorilocal...)
- le mode d'alliance
- la terminologie (distinction entre "appellations" et "attitudes").

L'économiste se trouve donc en présence de deux séries de phénomènes limités, dont les combinaisons seront elles-mêmes limitées, étant entendu que le type de parenté est ici considéré comme un critère d'appartenance, et non comme un niveau d'organisation sociale.

Cependant, une difficulté théorique importante se présente. En effet :

"L'organisation de parenté, comme beaucoup d'autres forces d'organisation sociale, représente une adaptation à l'environnement aussi bien naturel que culturel d'une société" (1).

Ainsi, le type de parenté pourrait être lui-même déterminé par l'organisation de la production, puisqu'il résulterait de la combinaison d'une certaine division sexuelle du travail, correspondant à un type de production donné, avec un certain mode de résidence. La distinction, purement analytique, entre système de production et type de parenté perdrait ainsi toute sa pertinence. Si cette distinction a été maintenue, c'est que je pense que, s'il y a eu convergence des adaptations dans les sites écologiques d'origine, il n'est pas dit que les groupes ethniques actuels se sont maintenus dans ces sites d'origine : l'histoire du peuplement dans différentes régions africaines nous prouve largement l'inverse. Il a donc pu se produire une distorsion entre un type de production donné et le type de parenté correspondant : il est difficile d'en décider, car, bien souvent l'origine du peuplement est d'ordre mythique. C'est à ce point de leur histoire que se trouvaient les sociétés rurales africaines au moment de l'implantation coloniale.

Devant la difficulté de reconstituer le tissu d'influences multiples qui ont pu s'exercer sur les sociétés dominées depuis l'orée de la colonisation,

---

(1) D.F. ABERLE : "Cross-Cultural Perspective", in "Matrilineal Kinship" Schneider, Gough, Ed.) University of California Press, 1962, p. 660-661.

et voulant dépasser le stade des explications "globales", qui éliminent les différences locales sans pour autant mettre en évidence un enchaînement des faits, je limiterai mon investigation à des tentatives de changements dirigées, précises, limitées et récentes : les expériences de modernisation des sociétés rurales en Afrique Noire depuis les indépendances. Ces tentatives de modernisation ont été poussées dans différentes directions.

- introduction de nouvelles cultures.
- amélioration des techniques culturales : utilisation de l'engrais, relations, espacement des semis, etc...
- introduction de la culture mécanique, de la culture attelée, etc...

Il s'agit là d'un champ d'essais qui offre l'intérêt de se rapprocher le plus possible de conditions de travail expérimentales : en effet, le changement obtenu dans le système de production est précis et limité, et il est relativement facile de lui comparer une "image" du système de production antérieur, reconstitué à partir de témoignages écrits ou oraux. La recherche la plus fructueuse serait évidemment celle qui "accompagnerait" un tel changement.

La comparaison des deux "images" du système de production ainsi obtenues conduit à une double analyse :

- 1.- l'analyse de l'accroissement quantitatif ou de l'amélioration qualitative des productions, qui me paraît être du ressort des agronomes.
- 2 - l'analyse de l'effet de l'action de modernisation sur les relations entre producteurs, qui me paraît être du ressort de l'économiste.

C'est surtout cette seconde possibilité qui retiendra mon attention, étant entendu que le concours d'un agronome qui s'occuperait de la première n pourrait être que bénéfique.

Le problème posé se transforme alors dans les termes suivants : quelle réaction présentera un type de parenté donné à un changement déterminé dans le système de production ?

Il conviendra de distinguer nettement :

- changement dans le système de production
- réaction du type de parenté, dont l'une des modalités seulement pourra être un changement dans le type de parenté. Une "Typologie sommaire des réponses sociales possibles face à une mise en contact asymétrique" a déjà pu être esquissée (1).

Mais, la réaction d'un type de parenté donné n'est pas à considérer "in abstracte" ; elle est liée à deux variables indépendantes :

- la variable écologique, ou, plus particulièrement, le type de production.
  - la variable **historique**, ou, plus particulièrement, l'organisation économique nationale en tant que résultat du type de colonisation.
- Ces deux variables sont, par ailleurs, liées entre elles.

Tout d'abord, la réaction du type de parenté à un changement dans le système de production sera différente selon le type de production : il importe de distinguer un type de production annuel (pays de savane : mil, arachides, etc...) d'un type de production pluri-annuel (pays de forêt : manioc, igname, palmistes, cacao, café, etc...). En effet, le contact avec une société dominante transforme peu à peu les relations économiques antérieures en rapports marchands.

"Ce n'est pas le "commerce" en lui-même, ou l'utilisation de la monnaie ou même l'existence de marchés (qui ont entraîné un changement)... La racine du changement moderne dans la parenté, au sein de ces sociétés, apparaît plutôt être l'incorporation graduelle de la société dans un système de marché unitaire dans lequel les marchés cessent d'être isolés et sont reliés par un étalon commun de valeur, et dans lequel tous les biens produits, mais plus particulièrement la terre et les autres ressources naturelles, et le travail humain lui-même, deviennent propriété privée et objets potentiellement commercialisables"... (2)

Dans le cas des productions annuelles, l'écart entre le travail fourni et le produit obtenu étant réduit, le besoin d'appropriation est beaucoup moins aigu que dans le cas des productions pluri-annuelles, où, notamment, pourront surgir des conflits violents à l'occasion d'héritages, où ceux qui auront travaillé plusieurs années sur une exploitation (fils) pourront parfois se voir déposséder du fruit de leur travail au profit de non-producteurs de cette

---

(1) cf. "L'anthropologie économique face aux problèmes du changement en situation asymétrique", p. 100.

(2) K. GOUGH : "The modern disintegration of matrilineal descent groups", in : "Matrilineal Kinship", op. cit., p. 640.

exploitation (neveux du père). La réaction du type de parenté à l'égard d'un changement dans le système de production est donc dépendante du type de production.

"L'organisation économique nationale", en tant que résultat du mode de colonisation, est liée au type de production. En effet, on peut distinguer trois modes de colonisation qui correspondent à trois milieux différents :

- 1 - la "colonisation de peuplement", caractéristique des pays d'Afrique du Nord, et qui correspond à des cultures de type méditerranéen. La population de la société dominante est implantée de manière très disséminée dans l'espace, qui est ainsi entièrement "contrôlé" (système de la "ferme").
- 2 - Le "régime de la traite", caractéristique des pays de savane de l'ex-A O F. Etant donné que le type de culture est ici annuel, toute forme d'investissement est non rentable.

"L'exploitation du paysan africain "indépendant" se fait par l'intermédiaire du marché..."

"Dans toute la zone des savanes, à cultures annuelles, le paysan indépendant produisait moins cher avec son outillage traditionnel qu'une exploitation employant une main-d'oeuvre salariée, si mal payée fût-elle". (1)

Il n'y a aucune implantation spatiale de la population de la société dominante, au moins en ce qui concerne le processus de production (échec de la tentative de colonisation de peuplement du Baron ROGER entreprise au Sénégal en 1822.) Le seul quadrillage existant est celui des maisons de commerce (traitants et sous-traitants).

- 3 - Le "régime de la concession" dans les pays de l'ex-A E F : le type de production pluri-annuel a appelé, ici, certaines formes d'investissement et de contrôle du territoire : il en est résulté le régime des concessions, sur lesquelles les "compagnies" jouissent de privilèges régaliens :

"En fait, c'est l'importation et l'exportation qui constituent leur activité réelle, avec cette différence que l'apparence du commerce libre

---

(1) J. SURET-CANALE : "Afrique Noire - l'ère coloniale : 1900-1945" : Editions Sociales, 1964, p. 39-40.

fait beaucoup plus souvent place à la spoliation brutale, pure et simple, les Compagnies considérant les hommes et le produit de leur travail comme leur propriété". (1)

L'implantation de la population de la société dominante est ici limitée dans l'espace, mais les rapports de production entre les deux sociétés sont beaucoup plus fondés sur la violence.

Certains pays en partie forestière de l'ex-A.O.F. (Côte-d'Ivoire, Basse-Guinée) constituent un type intermédiaire entre les deux types précédents.

En définitive, l'état de destructuration atteint par les sociétés dominées n'a pas été partout le même, puisque le mode d'occupation de l'espace a varié en fonction de données de type écologique. Aussi, comprend-on que la réponse d'un type donné de parenté à un changement actuel dans le système de production dépend en grande partie du site écologique et du mode de colonisation antérieur.

Une fois posés le type de production et le mode de colonisation, selon quel processus va réagir le type de parenté ?

Il ne s'agit plus de faire ici un inventaire "a priori" des réponses possibles, puisque ce sera justement là le but de la recherche future, mais bien de montrer en quoi la catégorie : "type de parenté" est pertinente.

Dans toute société, il y a une division sexuelle fondamentale des rôles :

- aux hommes, sont dévolus les rôles d'autorité et de gestion.
- aux femmes, sont dévolus les rôles de <sup>re</sup>production.

Or, tout homme peut être perçu soit comme époux, soit comme frère, et toute femme soit comme épouse, soit comme soeur : chaque type de parenté est alors qualifié par la combinaison de ces quatre rôles. C'est ainsi que l'on peut opposer, d'une manière excessivement schématisée, les groupes de filiation patrilineaire, caractérisés par l'interdépendance économique du mari et de son épouse, et les groupes de filiation matrilineaire, caractérisés par l'interdépendance économique du frère et de la soeur.

---

(1) J. SURET-CANALE : op. cit. p. 41.

Mais, étant donné la division sexuelle des rôles, il n'y a pas de parallélisme entre la situation de l'épouse dans un groupe de filiation patrilinéaire, et celle du mari dans un groupe de filiation matrilineaire : le mari, allié par son mariage au groupe de filiation matrilineaire de son épouse, conserve néanmoins ses rôles d'autorité et de gestion dans son groupe d'origine, alors que la femme, allié par son mariage au groupe patrilinéaire de son mari, est facilement aliénée par rapport à son groupe d'origine, pour lequel son rôle de reproduction est sans conséquences, puisque les enfants qu'elle aura seront classés dans la descendance de son mari.

De cette absence de parallélisme, il résulte que la réaction à un changement dans le système de production ne sera pas symétrique dans le cas d'un groupe de filiation patrilinéaire et dans le cas d'un groupe de filiation matrilineaire, et ceci d'autant plus que cette réaction dépend en partie du type de production et du mode de colonisation antérieur. Il est possible, d'ailleurs, de raffiner l'analyse et de distinguer des sous-types à l'intérieur du même type unilinéaire. C'est ainsi que Chié NAKANE distingue quatre sous-types à l'intérieur du type matrilineaire, en combinant l'analyse de la composition de l'unité de résidence et celle des fonctions respectives de la lignée masculine (rôle d'autorité et de gestion) et de la lignée féminine (rôle de reproduction). (1)

Je limiterai cette présentation théorique aux seuls types de parenté unilinéaires, supposant que les types bilinéaires ou ambilinéaires constituent une combinaison de ces types fondamentaux.

Le but de la recherche sera alors d'analyser les réactions présentées au sein de différentes sociétés à un changement limité dans le système de production et à les comparer en faisant référence au type de parenté, au type de production, au mode de colonisation antérieur.

Dans la pratique, les approches possibles de ce thème de recherche sont multiples et fonction des collaborations interdisciplinaires que l'on jugera les plus pertinentes :

---

(1) Chié NAKANE : "Garo and Khasi : a comparative study in matrilineal systems", Cahiers de l'Homme , Paris, Mouton, 1967.

1 - soit que l'on choisisse une zone homogène du point de vue politico-administratif (ensemble national, tel que le Sénégal) ou du point de vue écologique (zone soudanienne) : auquel cas, il faudra analyser les expériences de modernisation agricole qui ont atteint différents groupes ethniques, et classer les résultats de ces expériences principalement en fonction du type de parenté. Cette approche peut être combinée avec des études parallèles d'anthropologie religieuse ou politique, ces trois séries de travaux convergeant sur un nombre limité de sociétés, ou encore avec des études d'agronomie (convergence, notamment, sur la définition de "l'exploitation agricole" dans un ensemble national caractérisé par une diversité ethnique).

2 - soit que l'on choisisse un type de parenté déterminé (exemple : type matrilineaire) caractérisant des ethnies localisées dans des pays différents et dans des sites écologiques différents et que l'on essaie de voir si la réaction à un changement dans le système de production se fait toujours dans le même sens, en tenant compte, toutefois, de la diversité des sites écologiques et des modes de colonisation.

Trois difficultés grèvent cependant cette entreprise :

- 1 - Tout d'abord, les changements étudiés n'ont pas tous eu la même durée ni le même but : il en est résulté des différences d'"intensité" et de "domaine". Cette diversité devra être retenue dans la comparaison des résultats ; elle ne la facilitera pas.
- 2 - Cette recherche se fera nécessairement au niveau micro-économique, principalement à celui de l'exploitation agricole. Comment légitimement généraliser de tels résultats ? Quel est le découpage le plus adéquat à une telle généralisation : découpage administratif, géographique, ethnique, ... ?

Ainsi les groupes ethniques retenus devront être tels que, d'une part, on connaisse bien leur insertion dans l'économie du pays et dans les différents types de découpage (administratif, ethnique, géographique etc...)



et, d'autre part, que l'on possède déjà de solides informations sur chacune de ces ethnies.

3 - La dernière difficulté tient à la comparaison historique que je me suis proposé : la reconstitution de l'"image" du système de production antérieur au changement est dépendante de l'image du système de production actuel, et cela pour tous les cas où il faudra reconstituer cette image à partir de témoignages oraux; or, les témoignages écrits dans ce domaine sont bien improbables, puisque les préoccupations des observateurs d'il y a une cinquantaine d'années étaient beaucoup plus d'ordre politique ou administratif qu'économique.

Il sera nécessaire d'être conscient de cette difficulté, et d'essayer de la tourner par des techniques d'enquêtes appropriées. Mon projet de recherche ayant été ainsi délimité, il s'agit de se pencher sur les objections qu'il peut soulever.

#### b) Objections.

La première objection que l'on peut faire à ce projet de recherche est d'éparpiller l'étude sur des unités non significatives, ne débouchant sur aucune généralisation possible. Cette objection est contenue implicitement dans le texte de P. CASTELLA - J.L. LERDEMAN (1).

"Quelle matière à synthèse peut-on cependant espérer trouver entre le comportement économique du pays anivoirien et celui des paysans malgaches ou Sénégalais quand le paysan ivoirien, selon qu'il est baoulé ou djimini (cf. les travaux de G. ANCEY) présente de telles particularités qu'il entre mal dans le cadre d'une synthèse même partielle" ?

A cette question ne peut-on pas répondre par d'autres questions : le but d'une recherche est-il, avant tout, une "synthèse" ? si la réalité est diverse, ne vaut-il pas mieux, au contraire, mettre l'accent sur cette diversité ?, a-t-on vraiment dépassé le stade de la description des différences et en est-on déjà vraiment à celui des généralisations ?

---

(1) P. CASTELLA - J.L. LERDEMAN : "Avenir de la section Economie de l'ORSTOM".  
p. 13 (souligné par moi.)

Je reconnais, cependant, que cette objection et sa réfutation sont toutes deux inspirées par deux contextes nationaux opposés : d'un côté, la Côte d'Ivoire, fractionnée en une multitude de groupes ethniques, et, de l'autre le Sénégal, divisé en quelques grandes masses ethniques pour la majeure partie de son territoire ; d'un côté, volonté de dépasser ce fractionnement si l'action veut aboutir, et, de l'autre, utilisation d'une division existante, qui pourrait être un cadre adapté à l'action. Aussi faudrait-il que ce projet de recherche s'en tienne au même site écologique (pays de savane ou pays de forêt) sans quoi les résultats risquent de ne pas être comparables, la notion d'"ethnie" paraissant, à la limite, varier de contenu selon le site...

Une deuxième objection peut être faite quant à la pertinence de la distinction de différents types de parenté :

"Il est possible que d'établir une classe intitulée sociétés matri-linéaires pour comprendre la structure sociale soit tout aussi vain que de créer une classe de "papillons bleus" pour comprendre la structure anatomique des lépidoptères" (1).

A une métaphore, il est permis de répondre par une autre métaphore :

"La couleur rouge peut être une adaptation pour des reptiles à leur environnement particulier, et pour d'autres animaux aussi. Le matrilineage peut être une adaptation à certains sites de la même manière" (2).

Ainsi, le type de parenté ne constitue ni un niveau d'évolution historique, ni un niveau d'organisation sociale, mais une réponse aux déterminations du site d'origine.

Au cours de cette recherche, la distinction des différents types de parenté sera toujours reliée à l'organisation économique, et non purement gratuite, et c'est, en définitive, cette liaison seule qui m'intéresse.

---

(1) E.R. LEACH : "Critique de l'anthropologie", Paris, PUF, 1968, p. 16.

(2) D.F. ABERLE : in "Matrilineal Kinship, op. cit., p. 658.

Une dernière objection aurait pu être dirimante si son auteur n'y avait répondu lui-même et fourni de surcroît une hypothèse féconde (1). En effet, on peut penser que la parenté n'est pas une instance également déterminante dans l'ensemble des sociétés considérées : il est possible que, pour certaines, le système de production soit organisé en fonction de relations de dépendance politique, alors que pour d'autres ce serait à partir de relations de dépendance religieuse. Comment, alors, déterminer le statut exact de la parenté dans les différentes organisations sociales considérées ? E. TERRAY nous fournit la réponse :

"On constate ainsi que là où manque l'un des deux traits par lesquels nous avons défini l'auto-subsistance - homologie entre unité de production et unité de consommation, faible développement des rapports marchands - la parenté ne joue pas, ou tend à perdre, le rôle d'élément de réalisation du mode de production. On peut, a contrario, voir dans l'auto-subsistance une condition nécessaire de la présence de la parenté dans ce rôle" (2).

Cette hypothèse de travail est très riche pour un projet de recherche : ainsi, la parenté ne sera instance déterminante que dans les sociétés d'auto-subsistance ; pour les autres sociétés, cette instance sera à rechercher dans un autre domaine : politique, religion,...

Les "sociétés d'auto-subsistance" seront caractérisées par deux traits :

1 - le faible développement des rapports marchands, qui est un critère relatif, qui sera vraisemblablement à considérer vis-à-vis de l'ensemble national.

2 - l'homologie entre "unité de production" et "unité de consommation", qui est définie par la non-intervention de non-producteurs au niveau de la consommation (3).

Cette hypothèse de travail permettra donc de faire le départ entre les systèmes économiques où le type de parenté joue un rôle réellement déterminant et ceux où il faudra renvoyer à d'autres domaines de l'organisation sociale. Elle éclaire, en retour, l'ensemble des travaux effectués en milieu Wolof nouride et en milieu Sérér poly-religieux.

---

(1) E. TERRAY : "Le Marxisme devant les sociétés primitives", Paris, Maspéro, 1969, p. 134-149.

(2) E. TERRAY : op. cit. p. 148.

(3) E. TERRAY : op. cité, p. 149.